

Lettre du Président du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion (COC)

ICCAT-SALIDA
2024-10-23
S24-11038INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNASCOMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUECOMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 23 octobre 2024

CIRCULAIRE ICCAT # 11038 / 2024

OBJET : RÉUNION ANNUELLE DE 2024 DU COMITÉ D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION (COC)

Je voudrais vous transmettre ci-joint une lettre du Président du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion (COC). La lettre fournit des informations sur les intentions du Président quant à la manière de structurer la réunion du COC, ainsi que des délais et des détails sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif

Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

- Mandataires de la Commission :

Président de la Commission :

Première vice-Présidente :

Deuxième vice-Président :

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du SCRS :

E. Penas Lado

Z. Driouch

R. Chong

C. Brown

Président du COC :

Président du PWG :

Présidente du STACFAD :

D. Campbell

N. Ansell

D. Warner-Kramer

- Chefs de délégation

Pièce jointe : Correspondance du Président du Comité d'application sur la réunion annuelle de 2024 du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion (COC).



18 octobre 2024

OBJET : RÉUNION ANNUELLE DU COMITÉ D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE 2024

Chers délégués et observateurs,

Je me réjouis de travailler avec tous les participants à la réunion de 2024 du Comité d'application de l'ICCAT (COC).

Afin de nous assurer que nos discussions sont constructives et efficaces, je souhaiterais saisir cette opportunité pour informer la Commission de la façon dont j'entends structurer la réunion, sous réserve de contributions additionnelles des CPC et de l'adoption de [l'ordre du jour provisoire](#). Je souhaiterais également soumettre des informations sur certains points de l'ordre du jour afin de veiller à ce que toutes les CPC soumettent et examinent les informations pertinentes et soient préparées pour participer activement à la réunion du COC.

Demande de commentaires anticipés sur des problèmes d'application potentiels des CPC

Afin de faciliter une discussion complète lors de l'examen de l'application CPC par CPC et de garantir que les questions sont soulevées suffisamment à l'avance pour que le COC et les CPC intéressées puissent y répondre, j'encourage vivement les CPC à examiner les Rapports annuels et d'autre documentation en lien avec l'application d'autres CPC désormais publiés sur le [site des documents de la réunion de 2024 de l'ICCAT](#), et de me transmettre par écrit toute question ou préoccupation concernant toute non-application potentielle d'une autre CPC, avant le **vendredi 1^{er} novembre 2024**, au plus tard. Je tiendrai compte, à mon tour, de ces commentaires lorsque je dresserai une liste de questions additionnelles pour discussion lors de l'examen CPC par CPC.

En outre, conformément au paragraphe 2 de la [Résolution de l'ICCAT en vue de faciliter un processus d'application effectif et efficace \(Rés. 16-22\)](#), je travaille actuellement avec le Secrétariat de l'ICCAT en vue d'élaborer et de diffuser le premier projet de Tableaux récapitulatifs de l'application [COC-308/2024] le 23 octobre 2024, ou aux alentours, trois semaines avant la première session du COC, après quoi les CPC sont invitées à soumettre «au Secrétariat de l'ICCAT des explications écrites initiales des inexactitudes ou des informations supplémentaires concernant leurs propres informations d'application reflétées dans le projet de Tableaux récapitulatifs de l'application et dans tout tableau supplémentaire cinq jours, au moins, avant le début de la première session du COC » (**vendredi, 8 novembre 2024**).

Rapports annuels et autres soumissions

En premier lieu, je souhaiterais féliciter les CPC qui ont soumis leurs Rapports annuels. Toutefois, en date du présent courrier, un certain nombre de CPC n'ont pas soumis certaines données, rapports ou autres documents requis, comme la 1^{ère} partie ou la 2^{ème} partie du Rapport annuel, les tableaux d'application ou les données de tâche 1 et de tâche 2. Le manque de déclaration en temps opportun entrave la capacité de l'ICCAT à s'acquitter de son mandat et la capacité du COC à évaluer l'application. Dans le cas d'un certain nombre de CPC, l'absence de soumission de ces documents dans les délais (voire une absence de soumission totale) est un problème récurrent. Afin de traiter cette question, j'ai l'intention de recommander que le COC envisage de prendre des mesures proportionnées à la réunion du Comité d'application de 2024 dans le cas des CPC qui échouent de façon répétée à cet égard, y compris des sanctions possibles en vertu de la [Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures commerciales \(Rec. 06-13\)](#), conforme au [Programme ICCAT de questions d'application et actions correspondantes \(Réf. 22-18\)](#). Les informations manquantes seront consignées dans la version préliminaire des tableaux récapitulatifs d'application [COC-308/2024],



comme indiqué ci-dessus. Les [Directives pour la transmission des données et des informations requises par l'ICCAT](#) et les [Directives pour la soumission des données statistiques](#) requises par l'ICCAT sont disponibles sur le site web de l'ICCAT.

En outre, un certain nombre de CPC qui ont reçu une lettre d'identification ou concernant des questions d'application du Président du COC à la suite de la réunion de 2023 du Comité d'application, et auxquelles une réponse était demandée avant le 11 octobre 2024, n'ont toujours pas apporté de réponse écrite. Les réponses écrites des CPC sont essentielles pour que la Commission réalise un examen significatif des mesures prises par les CPC en vue de remédier aux problèmes d'application identifiées par la Commission. J'encourage les CPC qui n'ont pas déjà répondu à transmettre une réponse écrite dès que possible avant la 24^{ème} réunion extraordinaire de la Commission. À cette réunion, je souhaiterais que le COC consacre plus de temps aux lettres de réponse pour évaluer la pertinence de chaque réponse et discuter de la façon de mieux suivre les mesures de réponse des CPC au fil du temps. À cette fin, les CPC sont encouragées à étudier les lettres de réponse et à envisager d'inclure des observations sur celles-ci dans leur contribution au COC dans les commentaires anticipés sur les autres CPC que j'ai sollicités, ci-dessus, avant le **8 novembre 2024**, en vertu de la [Rés. 16-22](#). Les lettres de réponse des CPC reçues à ce jour se trouvent dans les « Réponses des Parties contractantes aux lettres d'identification et du Président » [COC-309/2024], et les lettres d'envoi originales du Président du COC sont publiées dans l'annexe 1 du COC-309/2024 susmentionné (les « Réponses des Parties non contractantes aux lettres de l'ICCAT en ce qui concerne l'application », se trouvent dans le COC-310/2024). Tous ces documents sont disponibles sur le [site web de la réunion annuelle](#).

Soumission, examen et formatage des tableaux d'application

Conformément à la [Recommandation de l'ICCAT visant à clarifier la mise en œuvre des recommandations d'application et à élaborer l'Annexe d'application \(Rec. 11-11\)](#), telle qu'amendée par la [Recommandation de l'ICCAT visant à amender les dates limites de déclaration en vue de faciliter un processus d'application effectif et efficace \(Rec. 16-16\)](#), la date limite de soumission des tableaux d'application au Secrétariat de l'ICCAT était le 15 août 2024. Toute modification apportée aux tableaux d'application afin de refléter les informations mises à jour doit être soumise par écrit au Secrétariat de l'ICCAT avant le **lundi 11 novembre 2024** à 18h00 (heure de Madrid).

Autres questions prioritaires

Si les CPC ont des recommandations sur les domaines auxquels le COC devrait accorder la priorité lors de la réunion du Comité d'application de 2024, je vous invite à me faire parvenir ces informations par écrit le plus tôt possible avant la réunion, et au plus tard le **vendredi 1^{er} novembre 2024**, afin de permettre la préparation d'un document d'information destiné à faciliter la discussion. J'espère aussi recevoir des contributions concernant les priorités des représentants des Amis du Président avant la réunion. J'espère que le Système intégré de gestion en ligne (IOMS) de l'ICCAT pourra être efficacement utilisé, au moins pour certaines mesures, à cette réunion afin de générer des rapports accessibles sur la façon dont toutes les CPC ont soumis des déclarations dans certains domaines. Un domaine que je suggère d'examiner en priorité, sur la base des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du Comité d'application de 2023, est la mise en œuvre par les CPC des exigences de l'ICCAT relatives aux prises accessoires de tortues. Bien que le Secrétariat de l'ICCAT ait produit un document utile pour faciliter l'examen de ces exigences par le COC (voir "Responses from IOMS to M: BYC01 - Turtles" [COC-303/2023 Annexe 9], et que des questions et des préoccupations aient été soulevées concernant l'insuffisance potentielle d'un certain nombre de réponses des CPC reflétées dans ce document, la plupart des CPC n'ont pas répondu pour fournir plus d'informations et le COC n'a pas eu le temps ou les informations nécessaires pour donner à cette question la priorité qui lui convenait. En outre, j'aimerais attirer l'attention des CPC sur le plan stratégique du COC, qui a été mis à jour pour la dernière fois en 2021. Voir le « Plan stratégique pour l'examen des priorités en matière d'application : Suggestions des CPC » [COC-320/2021]. Je suggère que nous reprenions notre pratique consistant à incorporer des priorités dans un plan stratégique, en tenant compte des considérations reflétées sur la première page de ce document. Après la date limite du 1^{er} novembre 2024 pour les contributions sur les priorités, je demanderai au Secrétariat de l'ICCAT de publier un projet actualisé de Plan stratégique qui prenne en compte les contributions des CPC, du Secrétariat de l'ICCAT et de moi-même.

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Pour récapituler, les soumissions suivantes sont demandées dans la présente lettre :

D'ici le 1^{er} novembre 2024 :

- Toute question ou préoccupation concernant la non-application potentielle par une autre CPC ;
- Recommandations des CPC sur les domaines que le COC doit traiter en priorité lors de la réunion du Comité d'application de 2024.

D'ici le 8 novembre 2024 :

- Les CPC sont invitées à fournir au Secrétariat « des explications initiales écrites des inexactitudes ou des informations additionnelles par rapport à leur propre information d'application qui est reflétée dans le projet de tableaux récapitulatifs d'application et tout tableau supplémentaire, au moins cinq jours avant le début de la première séance du COC » (Rés. 16-22) ;
- Toute modification apportée aux tableaux d'application afin de refléter les informations mises à jour doit être soumise par écrit au Secrétariat de l'ICCAT.
- Les CPC sont encouragées à étudier les lettres de réponse et à envisager d'inclure des observations sur celles-ci dans leur contribution au COC dans les commentaires anticipés sur les autres CPC que j'ai sollicités, ci-dessus en vertu de la Rés. 16-22.

D'ici le 11 novembre 2024 :

- Toute modification apportée aux tableaux d'application afin de refléter les informations mises à jour doit être soumise par écrit au Secrétariat de l'ICCAT avant le **lundi 11 novembre 2024**, à 18h00 (heure de Madrid).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Président du Comité d'application

Derek Campbell